

Recherches sociographiques



André TURMEL (dir.), *Culture, institution et savoir*

Danielle Lafontaine

Volume 40, numéro 1, 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057257ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057257ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lafontaine, D. (1999). Compte rendu de [André TURMEL (dir.), *Culture, institution et savoir*]. *Recherches sociographiques*, 40(1), 161–165.

<https://doi.org/10.7202/057257ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1999

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

dans les sociétés complexes marquées tout à la fois par la crise de la représentation du vivre-ensemble, l'hégémonie du marché et l'hybridité identitaire.

Jacques BEAUCHEMIN

*Département de sociologie,
Université du Québec à Montréal.*

André TURMEL (dir.), *Culture, institution et savoir*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, 226 p. (Culture française d'Amérique.)

Alors qu'au Québec les débats politiques et constitutionnels sur la « société distincte » ont mis depuis plusieurs années à l'ordre du jour le questionnement sur les institutions et la culture dans leurs rapports à la durée des collectivités, un peu partout dans le monde l'*institution* redevient un objet central de préoccupation et même de débats passionnés. Cette chaleur frisant quelquefois l'emportement est bien présente dans cet ouvrage collectif dont certains textes (et les interprétations « morales » proposées) en irriteront plusieurs, mais où l'on retrouve aussi quantité de matériaux à partir desquels s'interroger sur la nature et le devenir de l'institution.

Dans son article, le premier de cet ouvrage dont la présentation rappelle tout simplement les très grandes lignes de la problématique du séminaire sans situer véritablement les contributions des uns et des autres, André TURMEL s'en prend d'entrée de jeu à « un certain discours public qui gravite autour de la culture, du savoir et des débats d'idées ». Le concept d'institution y demeurerait « vague et variable » alors que selon lui « Parmi les éléments constitutifs d'une société, les plus marqués sont les institutions » (p. 2). Dans son texte, truffé d'attaques souvent irrespectueuses dirigées contre des intellectuels québécois, l'auteur plaide pour une construction sociologique du concept d'institution qu'il faudrait à tout prix distinguer d'« avec ceux d'établissement et d'organisation ». Le cas de l'université québécoise actuelle sert ici de point d'ancrage à ces efforts de prise de distance par rapport à un « usage courant, journalistique ou doxique » (« un certain discours, y compris sociologique ») décrié. Selon Turmel, ce discours traite des établissements et des organisations universitaires, comme s'il s'agissait d'une « noble institution entre toutes, tournée vers le haut savoir et les autres activités dites supérieures » (p. 4). Plusieurs intellectuels, *certain nommés*, défendraient ce point de vue que TURMEL associe aux « parvenus du discours critique ».

Les trois textes qui suivent traitent également des institutions d'enseignement et de recherche en contextes canadien et québécois. Situants ses propos « dans une perspective qu'André Turmel s'efforce de caricaturer et de ridiculiser », celle d'un « homme de gauche », André SÉGAL, aborde l'université sous l'angle (« braudélien ») du fait structurel de longue durée, le maintien de la structure ne signifiant pas l'absence de tout changement. Ce qui selon lui distinguerait le fait

institutionnel d'autres faits structurels (économiques ou mentaux), c'est qu'il assignerait des « modèles de conduite » et des « rôles définis » aux acteurs sociaux. Instituée explicitement à travers la longue durée, servant de fondement à quantité d'activités sociales, l'université serait clairement une institution, liant la société et le savoir, assurant sa conservation, sa clarification ou sa critique. Or, le rapport actuel entre l'institution universitaire et la société ferait craindre la disparition de la « mission sociale spécifique de l'université qui est de développer et de diffuser le savoir critique » (p. 32) et les contraintes de financement rendraient difficile la préservation de l'autonomie universitaire nécessaire au développement et à la diffusion du savoir. Plus encore, aucun pouvoir ne s'accommodant vraiment d'un savoir critique en liberté, ceux-ci tendraient plus que jamais à soumettre l'université à la raison économique et aux intérêts d'élites dominantes. Ces inquiétudes quant au devenir de l'université et de la culture sont en partie reprises par Guy ROCHER qui s'intéresse quant à lui aux transformations de l'institution de la recherche au Canada et au Québec depuis le milieu des années 1950. Dans son texte, Rocher décrit le passage d'une institution « très faiblement régulatrice, peu interventionniste, dénuée de sanctions, fondée sur la confiance aux chercheurs [...] à une autre toujours plus régulatrice ». Cette régulation, après avoir affecté les choix de « priorités » de recherche, concerne maintenant la présentation même des projets, leurs modalités d'évaluation, les attentes envers les professeurs « subventionnés ». Or, cette régulation reposerait sur des règles changeantes et non définies dans la longue durée mettant en cause l'institution universitaire et générant des « problèmes » pour les chercheurs obligés de se plier à des règles constamment changées et à des idées imposées, l'excellence constituant selon Rocher une véritable « idéologie dominante » garantissant la survivance non des meilleurs mais des plus aptes « à se débrouiller et à survivre dans l'univers normatif de l'institution tel qu'il se présente » (p. 53). Dominique Thibault quant à elle s'est penchée sur le changement survenu dans la façon de former les maîtres au Québec dans les écoles normales depuis le début du siècle jusqu'à la Révolution tranquille. Les savoirs (consignés dans des manuels « obligatoires » très influents utilisés dans toutes les écoles) dictent des manières d'être, insistent sur des rôles et des règles conformes à la doctrine chrétienne. Graduellement des idées « modernes » concernant la psychologie de l'enfant notamment et « l'idéologie du pragmatisme », gagnent du terrain, la pédagogie devenant « science nouvelle » et objet de commissions et rapports publics. L'auteure laisse entendre que ces changements vont dans le sens de la disparition de « l'enseignement humaniste » au profit d'une approche se voulant plus professionnelle et « positiviste ». Une « mutation culturelle » qui renverrait à un autre ordre social (et scolaire) en train de se constituer. Un thème repris dans plusieurs articles du volume.

Les institutions du savoir ne sont pas les seules à connaître des changements. Dans son article, le cinquième du volume et le seul consacré à la famille, Jacques HENRIPIN tente de cerner « L'effritement de l'institution familiale au Québec », une institution « universelle », « de tout temps [...] nécessaire à la survie de toute société » mais qui présenterait aujourd'hui « de sérieux signes de défaillance » (p. 71), ceci de façon particulièrement marquée au Québec où « une véritable révolution » (« dans les mœurs conjugales ») se serait produite au cours des vingt

dernières années. Plusieurs pages sont consacrées à l'effritement des liens conjugaux (et particulièrement au Québec, du mariage légal) et au « brassage familial des enfants », la fécondité des couples étant au Québec « encore plus parcimonieuse que celles des autres Occidentaux ». Les familles ne comptant que très peu d'enfants, la transmission de savoir-faire y serait plus problématique, appelant une autre institution, l'école, à jouer ici un rôle. Il y a plusieurs façons d'analyser et d'interpréter ces changements. Dans son analyse des causes de la « désinstitutionnalisation familiale », Henripin écarte l'explication économique (précarité des emplois, faiblesse des revenus) pour se centrer surtout sur deux grands registres : l'émancipation des femmes et un ensemble de changements sur le plan des valeurs et des conduites. Parmi les changements affectant la situation des femmes, l'auteur mentionne leur « indépendance économique [...] fortement accrue, grâce à leur invasion du marché du travail » (p. 78) et plus loin l'« indistinction des rôles masculins et féminins », et la « proclamation de la loi de l'égalité des sexes ». En ce qui a trait aux valeurs, Henripin centre surtout son propos sur l'« éthique du court terme et un peu molle », « l'effondrement du sentiment religieux et de l'obédience aux règles morales de l'Église catholique » p. 79) ainsi que la recherche accrue de « plaisirs nouveaux » (voyages, loisirs).

Deux textes sont ensuite consacrés aux domaines sanitaire et médical. Dans son article, de loin un des plus fouillés du volume, Gérard FABRE s'est penché sur les « réponses institutionnelles » apportées face aux épidémies et la mise en place sur les rives européennes de la Méditerranée, vers la fin du XIV^e, de l'institution de la quarantaine avec ses schèmes d'intelligibilité, ses règles et ses usages particuliers. Des schèmes étroitement dépendants du corps social tout entier en même temps que de « courants culturels » qui alimentent aussi le sens de la conduite des acteurs, suggérant des réseaux d'influence multiples. Ces « courants » sont par ailleurs liés à des savoirs / langages (sur la contagion) comme aux querelles, controverses et conflits sociaux qui en marquent la construction et la diffusion. Les idées nouvelles ont du mal à émerger au milieu des « métaphores » douteuses, connaissances et méconnaissances ne pouvant toutefois être distinguées qu'*a posteriori*. Bref, l'évolution des faits institutionnels serait tout sauf linéaire. S'inspirant des travaux de FOUCAULT sur l'hôpital de Paris, Fabre soutient en outre l'idée que les établissements (lazarets, léproseries ou sanatoriums, par exemple) constituent des « analyseurs » des institutions dont ils révèlent la nature « à telle ou telle phase historique » (p. 99). On comprendra que les domaines institutionnels et les établissements historiquement situés qui les « animent », ne sont jamais donnés une fois pour toutes, à preuve le sanitaire et le médical qui ne coïncident pas jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, alors que « sanitaire » est assumé par d'autres instances que le corps médical (des « bureaux de la santé » communaux composés surtout de négociants et autres notables). Le texte de Fabre indique combien la saisie des transformations des institutions peut gagner de l'étude non seulement des établissements (et des savoirs et des règles qui s'y confrontent), mais également de celle des acteurs et des « professions » se disputant le contrôle des modèles autant que des lieux, les uns et les autres étant progressivement construits. Ce caractère construit des savoirs soutenant diverses pratiques de prévention est également souligné par Francine SAILLANT. Celle-ci examine diverses conceptions de la

prévention que l'on pouvait retrouver dans le Québec de l'entre-deux-guerres : une perspective populaire prenant appui sur les soins et les rituels domestiques, mais niée et ridiculisée par les médecins, « experts » et « vulgarisateurs » qui, au même moment, cherchaient à introduire des conceptions savantes de la médecine et de l'hygiène. L'examen d'un corpus de « recettes » québécoises de médecine populaire et d'ouvrages traitant d'hygiène a permis de dégager des ensembles de « prescriptions » diverses proposées aux acteurs, l'institution de la prévention étendant progressivement son contrôle sur des populations locales incitées à abandonner leurs traditions de soin et à accepter des normes nouvelles. Encore ici, en dépit de la perspective temporelle plus courte de l'auteure, le déploiement de l'institution semble s'effectuer à travers l'affrontement des modèles. Mais cet article souligne également la montée en puissance des savoirs considérés « savants » et des acteurs (ou « professionnels ») qui s'en réclament pour ainsi asseoir leur autorité sur des domaines institutionnels.

Musée et bibliothèque sont par la suite examinés sous l'angle d'institutions qui elles aussi seraient toujours en mouvement et plongées dans des contextes sociaux plus globaux dont ils dépendent, ces deux institutions partageant la caractéristique d'être liées à la fonction de mémoire des collectivités, de conservation et de transmission des savoirs. Or, il apparaît, à la lecture des quatre articles qui y sont consacrés, que cette fonction (moins directement régulatrice qu'éducative ?) est aujourd'hui au cœur d'enjeux collectifs de plus en plus considérables. Traitant du musée, Raymond MONPETIT le compare à la bibliothèque et à la prison afin de mieux cerner le besoin auquel il répond, pour mieux caractériser une institution dont les formes (centre d'interprétation, « maison », musée, etc.) peuvent elles varier beaucoup. « Mais si on ne joue pas à la même chose », dans tous ces lieux, « à un autre niveau peut-être se soumet-on à une même dramaturgie, qui est toujours la mise en scène par les pouvoirs d'un certain savoir », suggère l'auteur (p. 137). Selon lui, la multiplication des lieux d'exposition irait aujourd'hui de pair avec la mise en place d'un « nouveau contrôle démocratique des citoyens », un « nouvel ordre social démocratique » reposant à la fois sur la généralisation de valeurs dominantes, sur la persuasion et la libre participation de chacun. Une vision somme toute assez optimiste. L'article de John R. PORTER sur le Musée du Québec retrace pour sa part l'évolution du plus ancien de nos musées d'État, fondé à Québec en 1933. Au fil des années, la fonction diffusion a pris le pas sur la conservation, mais ces deux fonctions devraient aujourd'hui faire face à des défis (notamment financiers) ne pouvant être relevés sans le concours de « partenaires », qu'il s'agisse de chercheurs universitaires ou des communautés que le musée aurait le « devoir-social » de servir en leur fournissant les matériaux d'une « conscience de soi ». Les articles de Marcel LAJEUNESSE sur la bibliothèque publique québécoise et celui de Jean-Pierre CÔTÉ sur les bibliothèques universitaires informent chacun à leur manière des pressions qui, d'hier à aujourd'hui, n'ont cessé de s'exercer sur ce secteur de si près lié à la conservation et à la transmission des idées. Un secteur de plus en plus associé à la « société de l'information », c'est à dire à la constitution de vastes systèmes sociotechniques et à la montée en puissance des industries de la culture. En faisant de nombreuses fois référence à la « bibliothèque virtuelle », Côté laisse voir combien

ces changements pèseront lourd sur le devenir des institutions de demain et des « lieux » à partir desquels les acteurs tenteront de les maîtriser.

Un seul texte, le dernier, celui de Tommy TREMBLAY, traite du droit, en l'occurrence *civil* (en opposition à la *common law*), lequel, comme institution, aurait longtemps (entre 1840 et 1940 particulièrement) servi de « symbole identitaire » aux habitants francophones du Québec. À la suite de Fernand DUMONT, l'auteur insiste d'abord sur le caractère social et socialement construit du droit et sur son appartenance à la culture (qu'il peut parfois prétendre régler d'en haut, « scientifiquement » ou normativement), dont il demeure indissociable. Or, traitant du cas québécois, Tremblay suggère que la question identitaire y aurait débouché sur la construction de représentations successives (les Canadiens, les Canadiens français, les Québécois) assez ambiguës, toujours objet de débats. La référence au droit civil, en agissant comme un puissant symbole identitaire, aurait toutefois longtemps permis à l'institution du droit comme tel de jouer un rôle régulateur et rassembleur. Mais Tremblay suggère qu'avec l'adoption (en 1982) d'une Charte canadienne des droits et libertés, nous serions désormais entrés dans une « logique de protestations, de poursuites judiciaires visant à se faire reconnaître dans ses particularités, principalement individuelles » (p. 225), la référence au droit civil ne pouvant sans doute plus jouer le rôle rassembleur qui fut longtemps le sien sur ce qui ressemblerait de plus en plus à un « terrain de bataille sur lequel chacun lutte pour sa propre reconnaissance » (p. 226).

Si bataille(s) il y a, les contributions rassemblées dans cet ouvrage indiquent bien que la construction institutionnelle n'en fut jamais indépendante. Mais le « terrain » de déploiement d'« institutions pour durer » (selon l'expression d'Albert FAUCHER), apparaît, lui, bien plus difficile à cerner. Si au cours des siècles l'institutionnel et l'institutionnalisation ont été en mesure d'assurer une certaine cohésion sociale autour d'anticipations réciproques, la forme des institutions capables d'assurer la survie matérielle et l'intégration du monde sociotechnique en train de se constituer reste bien plus problématique. Les travaux de B. MALINOWSKI sur les institutions effectués au début du siècle portaient sur des communautés isolées mais « globales » où production, distribution, régulation et création du sens s'effectuaient simultanément, sur un même territoire. Or, le monde en train de prendre forme autour de multiples réseaux d'échanges matériels et symboliques est bien différent. Il suppose sans doute la mise en place d'institutions aux formes inédites dont certaines sont déjà en train de se constituer sur des bases plus anciennes. Seront-elles aussi « efficaces » que celles construites par le passé du point de vue de la préservation de la vie et de la culture ? Vaste problématique appelant d'autres efforts de réflexions comme ceux que l'on retrouve dans *Culture, institution et savoir*.

Danielle LAFONTAINE

Département de sciences humaines,
Université du Québec à Rimouski.